

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
COMMUNE D'AMBILLOU**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 janvier, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 janvier 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i>
	--- --- --- <i>Pouvoir à Céline CHENEAU</i> --- <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i>

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Lucette Carré a été désignée pour remplir cette fonction

Adoption du dernier PV

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 15 décembre 2023.

A fait procéder au vote : le procès-verbal du 15 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

Délibérations :

2024-001 - Budget communal : autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice antérieur

Décisions du Maire

--

Informations diverses

--

DELIBERATIONS

2024-001 – Budget communal : autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice antérieur.

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque le budget n'a pas été voté, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater, en matière d'investissement, les dépenses dans la limite d'un quart des crédits inscrits dans section d'investissement du budget de l'exercice.

Afin d'exercer ce droit, l'exécutif doit y avoir été autorisé par délibération de l'assemblée.

Celle-ci doit également préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés.

Les crédits ainsi ouverts, affectés aux différentes opérations d'investissement seront à reprendre au Budget Primitif 2024.

Rappel :

Crédits ouverts en 2023 sur les opérations d'investissements = 1 136 177,10 € - 144 477,78 € (Restes à réaliser)

25 % = **247 924,83 €** (Etant précisé qu'il n'est pas obligatoire d'affecter cette somme en totalité).

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **D'AFFECTER** la somme globale de 3 660 € à l'opération détaillée ci-dessous :

OPERATION	CHAPITRE	IMPUTATION	VOTÉ
Opération 120 : VIDEOPROTECTION	21	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000 €
Opération 66 : MATERIEL - MOBILIER	20	2051 Concessions et droit similaires	660 €

INFORMATIONS DIVERSES

Groupe scolaire

L'adjointe aux affaires scolaires informe le conseil que l'APE va proposer une vente de gâteaux pour financer les projets 2024 de l'école.

Vidéoprotection

Jean-Yves Bocage rappelle au Conseil que le chantier d'installation des caméras va commencer en février 2024

Travaux réalisés par une entreprise sans demande préalable :

Jean-Yves Bocage informe les élus qu'un huissier a été missionné pour constater des travaux non déclarés en Mairie, réalisés sur la voirie, Route de la Roberdière. Nous sommes en attente du constat.

Téléthon – Maisons fleuries

Céline Cheneau donne le résultat du Téléthon : 2485 € ont été collectés au profit de cette cause. Pour les maisons fleuries, la remise des lots se fera lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Éclairage public

Charles Barrier informe le Conseil, que l'horloge gérant l'éclairage des Canteries a été remise à l'heure cette semaine et que l'éclairage devrait de nouveau s'éteindre à 23h, comme prévu. Les deux luminaires situés à La Girardière et derrière la bibliothèque ont été dépannés.

Implantation nouvelle caserne des pompiers

Le Maire informe le Conseil qu'une prochaine réunion sur le sujet aura lieu le 29 janvier 2024 à 10h30.

Organisation des vœux

Le Maire rappelle l'organisation des vœux : il interviendra sur les projets à venir et laissera la parole à ses adjoints et conseillers, en charge de dossier, afin qu'ils puissent exposer le travail réalisé.

La séance est levée à 19h55

NOM	EMARGEMENT
Le Maire, Bruno Cheuvreux	
Le (la) Secrétaire de Séance	